

Appel à projets de recherche appliquée

# Vieillesse des personnes handicapées en milieu rural

Ouverture le 04 janvier 2024

Lancé par Solidel, le Groupe AGRICA et la Fondation Internationale de Recherche  
Appliquée sur le Handicap (FIRAH)

## Sommaire

1. Introduction.....	1
2. Ce que l'on entend par la recherche appliquée .....	3
3. Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets.....	4
4. Les spécificités thématiques de cet appel à projets.....	7
5. Informations complémentaires.....	10
A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets.....	10
B. Couverture géographique .....	10
C. Limites de l'appel à projets .....	10
D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée .....	10
E. Etapes de sélections et de suivi.....	11
F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection .....	11
G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets.....	11
H. Ressources complémentaires.....	12

## 1. Introduction

L'évolution démographique en France, marquée par une population de plus en plus âgée, engendre l'émergence de nouvelles préoccupations pour l'ensemble de la population mais aussi pour les personnes handicapées<sup>1</sup> et leurs aidants, qui font face à une série de nouveaux défis et obstacles liés au vieillissement. En effet, les personnes handicapées âgées, de plus en plus nombreuses, sont confrontées comme les autres, à des situations nouvelles en raison de leur avancée en âge. Elles sont donc aussi amenées à repenser leur organisation de vie pour répondre à leur perte d'autonomie.

Les dispositifs d'habitat pour les personnes handicapées se sont transformés tout au long des dernières années afin de répondre aux aspirations et désirs des personnes de vivre pleinement dans la société et de pouvoir faire leurs propres choix de vie. L'accès à un logement doit être pensé dans la diversité de l'offre, allant du domicile à l'établissement.<sup>2</sup>

La transformation de l'offre a permis de faire émerger de nouvelles formes d'habitat, qui s'inscrivent dans une volonté de concevoir des formes alternatives d'hébergement. Nous utiliserons, dans ce document, le terme d'« habitats alternatifs » pour désigner ces nouvelles formes d'hébergement regroupant l'habitat intermédiaire, regroupé, protégé, partagé... Parmi ces nouvelles formes d'habitat, les habitats inclusifs constituent un mode d'habiter permettant aux personnes handicapées de vivre ensemble dans des espaces de vie individuels associés à des espaces de vie partagés, situés dans des environnements adaptés et insérés dans la vie locale.

Ces projets d'habitats alternatifs sont donc centrés sur les demandes des personnes handicapées en prenant en compte plusieurs dimensions : le logement proprement dit, la vie sociale partagée, le soutien à l'autonomie par l'accompagnement individualisé et par l'intervention des services,<sup>3</sup> mais aussi l'accès aux services de proximité de droit commun (services publics, transports, commerces, services sociaux et de santé, espaces culturels et sportifs...). Il s'agit d'une approche holistique où la question du logement est pensée au sein d'un écosystème.

Au sein de cet écosystème, les aidants sont un élément clef. Ces aidants familiaux ou amicaux jouent un rôle essentiel en apportant une présence, une écoute, et de l'aide au quotidien ainsi que dans l'organisation des services d'accompagnement en réponse à la perte d'autonomie. Ils ont un double rôle : direct aux côtés de la personne, mais aussi indirect car ils sont des facilitateurs pour stimuler le lien entre la personne et son environnement.

Cependant, cette responsabilité complexe peut présenter des défis variés pour les aidants. Bien souvent, ces derniers font face à des exigences croissantes en matière d'accompagnement à mesure que les personnes handicapées vieillissent. Ils sont aussi confrontés parfois à leur propre vieillissement.

---

<sup>1</sup> Nous avons choisi d'utiliser dans le texte de présentation de cet appel à projets le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). Dans ce document, le vocable personnes handicapées prend en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques.

<sup>2</sup> Le mot « établissements » regroupe dans ce texte des structures avec une composante sanitaire incluant certaines structures médico-sociales.

<sup>3</sup> Il s'agit ici des services médico-sociaux, ceux de l'aide à domicile, soins infirmiers et d'hygiène...

Il est donc important de connaître les besoins spécifiques de ces aidants pour développer des dispositifs de soutien appropriés. Il est nécessaire qu'ils soient soutenus : cela passe par de l'écoute, du conseil, de l'aide matérielle et du répit.

Divers événements, au fil de l'âge, vont faire évoluer le mode de vie des personnes handicapées. Ces phases de transition présentent des enjeux complexes et elles nécessitent donc une attention particulière pour se dérouler dans le respect des choix des personnes handicapées vieillissantes. Ces phases de transition peuvent être le passage à la retraite, la perte d'autonomie modifiant l'activité de la personne et impliquant de nouveaux services de soutien ou d'habitat, des changements administratifs, etc. Ces phases sont, pour les personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants, très souvent source d'inquiétude. La capacité à anticiper ces périodes est un élément clef de réussite. Pour qu'une phase de transition soit réussie, elle suppose que soient mises en place des stratégies comme la préparation à la retraite, des activités de médiation familiale et autres.

Le rapport public de la Cours des comptes<sup>4</sup> souligne que les besoins des personnes handicapées vieillissantes en matière d'accès aux soins et de compensation de leur handicap ne sont que partiellement satisfaits. Cela est d'autant plus vrai pour celles qui vivent en milieu rural et qui font face à l'isolement, à l'absence de services et à des difficultés pour lesquelles la mise en place de réponses doit alors s'adapter au contexte de la ruralité.

La ruralité, qui caractérise l'ensemble des communes peu denses ou très peu denses selon la grille communale de densité (INSEE Références, 2021), induit pour les personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants, des freins supplémentaires à l'inclusion. Parmi ces freins, on peut citer : des difficultés liées à la mobilité, un accès limité aux services publics et à l'offre de soins, un isolement social plus fréquent, etc. Ainsi, compte tenu de ces enjeux, il convient de proposer, en milieu rural, des réponses adaptées aux réalités territoriales, tenant compte des problématiques spécifiques auxquelles les personnes handicapées vieillissantes peuvent être confrontées.

**Face à ces enjeux d'envergure et aux défis auxquels sont confrontées les personnes handicapées vieillissantes, Solidel, le Groupe AGRICA et la FIRAH proposent un appel à projets de recherche appliquée ayant comme objectif général de produire des connaissances qui permettront d'améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes handicapées vieillissantes vivant en milieu rural.**

**Cet appel à projets concerne donc les personnes handicapées vieillissantes, quels que soient les types et degrés de déficience physique, sensorielle, intellectuelle et psychique.**

**Les candidats sont sollicités pour proposer des projets de recherche traitant de problématiques entrant dans le cadre large de l'objectif général ci-dessus et prenant en compte les 6 critères de sélection (voir chapitre 2).**

<sup>4</sup> [https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-09/20230913-personnes-handicapees-vieillissantes\\_1.pdf](https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-09/20230913-personnes-handicapees-vieillissantes_1.pdf)

Les axes décrits dans le chapitre 3 suivant mettent en avant des sujets identifiés comme prioritaires par les organisations à l'initiative de cet appel à projets. Ils concernent en particulier les questions évoquées dans l'introduction : l'habitat et son environnement social, les aidants ainsi que les périodes de transitions liés à l'âge.

Toutefois, il est à noter que des projets de qualité hors de ces axes pourraient aussi être retenus s'ils abordent un sujet entrant dans l'objectif général et prennent compte des 6 critères de sélection.

## 2. Ce que l'on entend par la recherche appliquée

La recherche appliquée obéit **aux règles habituelles de toute recherche scientifique** (éthique, méthodologie, rigueur, évaluation...). Elle a pour but d'apporter des solutions concrètes aux difficultés rencontrées au quotidien par **les personnes handicapées<sup>5</sup> et leurs familles**. Cette recherche doit être le fruit **d'une collaboration réelle, tout au long du processus de recherche, entre les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants, les professionnels et les chercheurs**.

Les résultats de la recherche appliquée doivent être, comme les autres recherches, diffusés par tous les moyens disponibles dans les milieux de la recherche en particulier dans des bases de données ouvertes ou via des articles scientifiques publiés dans des revues à comité de lecture.

De plus, les connaissances produites par le projet de recherche devront faire l'objet d'une diffusion **auprès des acteurs de terrain** (les personnes handicapées, leurs familles, les accompagnants et les professionnels...). Cette diffusion auprès du public non scientifique est indispensable pour que les résultats de la recherche s'appliquent pleinement et améliorent concrètement le quotidien des personnes concernées. Elle se fera dans des langages et avec des supports d'application adaptés aux publics visés.

**Les acteurs de terrain** peuvent être : les personnes handicapées, leurs familles et les organisations qui les représentent, les professionnels et organisations travaillant dans le domaine du handicap, les prestataires de service et autres organisations intervenant en milieu ordinaire et devant prendre en compte dans leurs activités les personnes handicapées (par exemple les architectes, les enseignants, les entreprises), les décideurs politiques au niveau local, national et international.

**Les supports d'application** représentent la mise en forme des résultats et des connaissances produites par la recherche appliquée en produits, services et contenus répondant aux attentes et besoins des personnes handicapées. Ces supports d'application seront adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain et utiles pour améliorer leur pratique. Les supports d'application pourront prendre la forme : d'outils de formation, écrits adaptés, vidéos, outils opérationnels... Découvrez le guide méthodologique pour la réalisation des

<sup>5</sup> Nous avons choisi d'utiliser dans le texte de présentation de cet appel à projets le terme « personnes handicapées » utilisé au niveau international dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Son sens dans ce document est similaire à celui de personnes en situation de handicap (souvent repris par les associations françaises) ou personnes ayant des incapacités (courant au Québec). Dans ce document, le vocable personnes handicapées prend en compte les personnes vivant avec des troubles psychiques.

### 3. Les 6 critères de sélection de l'Appel à Projets

Les 6 critères suivants sont pris en compte pour évaluer et sélectionner les projets de recherche appliquée qui seront proposés.

Chaque porteur de projet doit donc y porter la plus grande attention et présenter son projet en fonction de ces 6 critères qui constituent la trame de la lettre d'intention et du dossier complet. Le présent document, et particulièrement les pages 3 à 6, serviront de guide pour compléter le formulaire de la lettre d'intention et du dossier complet (à télécharger sur le site de la FIRAH).

#### **Critère 1 : L'objectif général du projet**

L'objectif général du projet de recherche devra s'inscrire dans une dynamique d'accès aux droits conformément aux principes de la Convention Internationale relative aux Droits des Personnes Handicapées<sup>6</sup> :

- **Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle y compris la liberté de faire ses propres choix**, et de l'indépendance des personnes,
- **La non-discrimination**,
- **La participation et l'intégration pleines et effectives à la société**,
- **Le respect de la différence** et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité,
- **L'égalité des chances**,
- **L'accessibilité**,
- **L'égalité entre les hommes et les femmes**,
- **Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé** et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.

Ces principes serviront de première grille de lecture dans l'analyse des projets de recherche.

#### **Critère 2 : L'originalité du projet, son caractère innovant et son lien avec une ou des problématiques identifiées(s) sur le terrain**

Les éléments suivants pourront être mis en avant pour démontrer le caractère original et innovant du projet de recherche :

---

<sup>6</sup> Retrouver une information complète sur cette convention internationale dans le centre ressources à <https://www.firah.org/la-convention-relative-aux-droits-des-personnes-handicapees.html>

- Le projet devra être introduit par un premier état des lieux concernant le sujet de la recherche proposée.
- Le projet devra tenir compte des évolutions que traversent le champ du handicap en matière d'approches, de concepts et de terminologie.
- Le projet pourra, si cela s'avère pertinent, préciser les modalités de passage de modes de travail classiques à des modes de travail innovants et inclusifs, en mettant en évidence les éventuelles résistances aux changements que ces évolutions suscitent.
- Le projet pourra mettre en avant les modalités de mesure de la qualité de vie, la participation sociale, le degré de satisfaction et l'autodétermination des personnes concernées.

Il conviendra de décrire l'intérêt de projet de recherche au regard de la /des problématiques identifiée(s) par les acteurs de terrain en particulier les personnes handicapées, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent.

### **Critère 3 : La présentation du porteur de projet et des autres organisations impliquées ainsi que leurs rôles respectifs au sein du projet**

Le projet de recherche devra s'inscrire dans une démarche de recherche participative : à ce titre, un maillage fort et organisé entre les acteurs de terrain (avec une attention particulière pour les personnes handicapées, leurs familles, leurs organisations représentatives et les professionnels) et les chercheurs est attendu.<sup>7</sup>

Cet ancrage auprès des acteurs de terrain sera démontré par les motivations des organisations impliquées ainsi que par le rôle de celles-ci dans la planification, la réalisation, la diffusion des résultats et l'évaluation du projet de recherche.

Les personnes handicapées, leurs familles et leurs organisations représentatives devront être considérées comme des acteurs de la recherche et non uniquement comme l'objet de celle-ci. Les projets de recherche ciblés sur des problématiques identifiées par les personnes handicapées et leurs familles seront privilégiés. Le rôle de chacune des parties prenantes aux différentes phases de la recherche devra être précisé, et des preuves tangibles de l'approche participative adoptée seront requises.

Les chercheurs impliqués dans le projet devront être présentés : il est nécessaire de voir apparaître dans le projet le nom des chercheurs participants, leurs domaines de compétences et les projets de recherche et publications auxquels ils ont participé en lien avec le thème de la recherche proposé.

Le porteur de projet et les autres organisations impliquées devront démontrer leur capacité à atteindre leurs objectifs (avec leurs résultats antérieurs) et témoigner de leurs connaissances des problématiques réelles rencontrées par les personnes handicapées et leurs familles.

Enfin, sauf situation particulière expliquée dans le dossier, les équipes contractantes devront inclure un ou plusieurs chercheurs ou enseignants-chercheurs dont la recherche est l'une des missions statutaires.

---

<sup>7</sup> Retrouver des informations pour une recherche participative  
<https://www.firah.org/methodologie-pour-une-recherche-participative.html>

#### **Critère 4 : La méthodologie et les résultats attendus**

L'hypothèse ou la question de recherche<sup>8</sup> du projet proposé devra être clairement exposée.

Une méthodologie participative de recherche explicite et cohérente sur le plan scientifique est requise. Les résultats attendus seront clairement identifiés.

La méthodologie de recueil de données ainsi que celles concernant l'analyse des données seront présentées.

Les résultats attendus de la recherche ne se limiteront pas à des descriptions ou constatations mais ils apporteront aussi des recommandations, des solutions et des outils concrets et opérationnels pour impulser du changement.

#### **Critère 5 : Les supports réalisés pour diffuser et valoriser les connaissances produites par la recherche (et les modalités de transfert de ces supports)**

Une attention particulière sera portée aux supports réalisés pour permettre à la connaissance produite par la recherche d'être diffusée, aussi bien qualitativement que quantitativement<sup>9</sup>.

Pour une valorisation dans les milieux universitaires et scientifiques, les résultats du projet devront être décrits dans des articles publiés dans des bases de données ouvertes ou dans des revues scientifiques à un comité de lecture et présentés dans des séminaires scientifiques.

En complément de ces articles scientifiques, **le comité d'évaluation portera une grande attention à la réalisation d'autres supports d'application<sup>10</sup> issus du projet de recherche, adaptés et destinés aux différents acteurs de terrain.** Ces supports d'application pourront prendre plusieurs formes<sup>11</sup> : outils de formation, outils vidéos, écrits opérationnels, logiciels, ou tout autre moyen en fonction des besoins des publics concernés pour une appropriation des connaissances.

Ces supports d'application devront être en **libre accès, sur internet**, afin d'être disponibles largement. Ainsi, ces derniers seront attendus en format numérique. Dans cette même perspective, la traduction de ces documents en français et en anglais sera particulièrement appréciée afin de faciliter la diffusion la plus large possible.

Il est demandé au porteur de projet de préciser **comment les acteurs de terrain participeront à la réalisation des supports d'application** qui leur seront destinés, et comment ils pourront s'en saisir.

---

<sup>8</sup> C'est la question que le projet pose et qui est formulée en termes de type de question, de schéma d'étude et de population à l'étude. Mais avant tout, elle doit être pertinente. Il s'agit de répondre aux deux questions suivantes. Quel bénéfice apportera la réponse à la question ? À qui bénéficiera la réponse à la question et de quelle façon ? La réponse à ces deux questions permet d'envisager l'impact potentiel de la question de recherche, en particulier en termes de bénéfice pour les personnes handicapées. Texte adapté d'Exercer\_89: Exercer\_89 16/10/09 12:41 Page 144 Méthode Recherche Volume 20 N° 89

<sup>9</sup> Retrouver une information pour valoriser la recherche

<https://www.firah.org/methodologie-pour-valoriser-les-resultats-de-la-recherche.html>

<sup>10</sup> Retrouver une information complète sur les supports d'application réalisés par les recherches soutenues par la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>

<sup>11</sup> Les porteurs de projet sont invités à se rapprocher de professionnels de la communication ou ayant des compétences en pédagogies afin d'être conseillés lors de l'élaboration et de la diffusion des supports d'application. Ces conseils seront notamment d'une grande aide quant à l'accessibilité des informations contenues dans ces supports.

Les réseaux et autres dispositifs pouvant avoir des effets démultiplicateurs durables dans la diffusion et la valorisation des résultats devront être recherchés, et cela en fonction des différents publics cibles.

#### **Critère 6 : Le réalisme dans l'adéquation entre objectifs, activités et ressources**

L'adéquation sera recherchée entre les points suivants :

- L'ensemble des moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet de recherche qu'ils soient humains, logistiques, matériels, autres ET les montants budgétaires sollicitées,
- Le profil et le temps affecté sur les ressources humaines du projet de recherche ET les activités à mettre en œuvre,
- La répartition des ressources financières entre les activités de recherche proprement dites ET la réalisation des supports d'application destinés à transférer les connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain.

### 4. Les spécificités thématiques de cet appel à projets

**Cet appel à projets a pour objectif général de produire des connaissances qui permettront d'améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes handicapées vieillissantes en milieu rural.**

Pour répondre à cet objectif principal, les 4 axes suivants pourront être pris en compte par les projets de recherche candidats, en ciblant l'un ou plusieurs de ces axes ou sous-axes :

#### **AXE 1 - Etudier les différentes formes d'habitats alternatifs entre le domicile et l'établissement<sup>12</sup> en milieu rural :**

**Identifier des habitats alternatifs existants en milieu rural pour ne pas se centrer sur une seule expérience mais croiser les savoirs d'expériences multiples et divers.** Quelles sont leurs forces et leurs faiblesses ainsi que les pistes d'amélioration ? Quelles sont les pratiques à recommander ?

Ce matériel permettra alors d'exposer les acquis de ces expériences et de proposer des orientations concrètes pour de nouveaux projets. Il s'agira donc d'explorer les dispositifs en place pour en tirer les leçons apprises.

**Définir les différentes phases de conception et de développement des habitats inclusifs en milieu rural répondant aux besoins et aspirations des personnes handicapées vieillissantes.**

---

<sup>12</sup> Le mot « établissements » regroupe dans ce texte des structures avec une composante sanitaire incluant certaines structures médico-sociales.

Il s'agit ici des services médico-sociaux, ceux de l'aide à domicile, soins infirmiers et d'hygiène...

**Définir des modes de gouvernance participatifs pour garantir et respecter les choix de vie des personnes handicapées vieillissantes.**

**Etudier les différents modèles économiques de ces habitats alternatifs en milieu rural.** Leurs postes de dépenses ainsi que le montant de leurs recettes et leurs provenances ? Le reste à charge des personnes handicapées vieillissantes est-il un frein à leur entrée dans ce type d'habitat ? Quelles sont les recommandations à établir pour un fonctionnement répondant aux attentes des personnes et permettant un modèle économique viable, stable et reproductible pour ces nouvelles formes d'habitat ?

**Décrire le rôle et les profils des professionnels et bénévoles des services (santé, social, loisirs, transports...) intervenant auprès des personnes vivant dans des habitats alternatifs.** Leurs apports répondent-ils aux besoins et attentes des personnes handicapées vieillissantes ? Cela implique-t-il l'émergence de nouveaux métiers ou/et de montée en compétence de métiers existants ? Quels contenus pour les formations des intervenants ?

### **AXE 2 - Etudier comment renforcer les interactions positives entre les personnes handicapées vieillissantes et la communauté locale :**

**Etudier les attentes et besoins des personnes handicapées vieillissantes vivant en milieu rural en termes d'habitat et de liens avec les services et la vie locale.** Comment ses besoins et attentes sont-ils pris en compte dans les dispositifs d'habitat ?

**Etudier la mise en œuvre de synergies entre la personne handicapée vieillissante et l'environnement rural de son lieu de vie.** Quelles actions mener pour que les personnes handicapées vieillissantes soient davantage impliquées dans la vie locale ? Quels sont les freins et les leviers pour faire vivre ces liens ? Quelles recommandations produire pour faciliter ces liens ? Quels sont les vecteurs pour lutter contre l'isolement et la solitude ? Quels sont les intérêts des activités culturelles, artistiques, physiques et de loisir pour ce lien social ?

### **AXE 3 - Identifier les modes de soutien des aidants des personnes handicapées vieillissantes en milieu rural :**

**Étudier les besoins de soutien et les attentes des personnes handicapées à mesure qu'elles avancent en âge.** Comment cela peut-il orienter le rôle des aidants ?

**Étudier les différents types de soutien pouvant être apportés aux aidants.** Comment permettre aux aidants d'accompagner les personnes handicapées vieillissantes en prenant en compte leurs propres capacités (pouvant aussi être diminuées par l'âge), leurs aspirations personnelles, leurs situations professionnelles ainsi que les temps de répit dont ils ont besoin ? Quels sont les modes de soutien les plus appréciés par les aidants pour leur qualité de vie, leur vie sociale, leur santé, leur situation économique, leur carrière professionnelle ?

**Identifier les dispositifs utilisant l'expérience acquise par les aidants.** Comment la mettre au service des « nouveaux » aidants ?

**AXE 4 - Etudier les actions à mettre en œuvre pour les phases de transition dues à la perte d'autonomie, au départ à la retraite et à d'autres situations amenant des ruptures dans le parcours de vie des personnes handicapées vieillissantes en milieu rural :**

**Examiner les barrières et les obstacles rencontrés à la participation de personnes handicapées et de leurs aidants pendant ces phases de transition en raison d'une perte d'autonomie.** Comment leur permettre d'anticiper et de préparer un nouveau mode de vie adapté ?

**Etudier les moyens d'anticiper et de préparer les départs à la retraite pour les personnes handicapées travaillant en milieu ordinaire ou dans des Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) ou dans des entreprises adaptés (EA).** Quels sont les actions et contenus à mettre en œuvre pour réussir ce temps de préparation ? Comment permettre aux personnes handicapées de guider la démarche de préparation en fonction de leurs choix de vie ?

**Etudier les stratégies de médiation familiale pour permettre une communication facilitatrice dans ces phases de transition.** Comment les proposer ? Comment les animer ? Comment permettre aux choix de vie des personnes handicapées d'être pleinement respecté ?

**Étudier les défis liés à la coordination entre les services de santé, médico-sociaux et sociaux pour assurer des transitions fluides de mode de vie pour les personnes handicapées vieillissantes.** Quelles sont les spécificités des modèles de coordination réussis ? Comment transférer les leçons apprises de ceux-ci vers de nouveaux territoires ? Comment ces dispositions intègrent-elles les attentes et les besoins des personnes handicapées et de leurs aidants ?

***A noter que des projets de grande qualité en dehors de ces axes pourront aussi être proposés et sélectionnés du moment qu'ils prennent compte des 6 critères de sélection et qu'ils restent inscrits dans l'objectif général du présent appel à projets, à savoir, produire des connaissances qui permettront d'améliorer la qualité de vie et la participation sociale des personnes handicapées vieillissantes en milieu rural.***

*Une attention particulière sera également portée à des recherches qui prendront en compte ou porteront sur les spécificités des territoires.*

*Il est important dans une dynamique de recherche appliquée, que celle-ci ne se limite pas à dresser un état des lieux de la situation mais débouche sur la réalisation de recommandations et d'outils opérationnels et de formation, adaptés aux acteurs de terrain. Cette volonté doit se traduire dès le début de la recherche par une définition claire des résultats attendus en termes d'application des connaissances produites.*

*L'appel à projets attachera une attention particulière à la prise en compte des principes suivants comme sujets transversaux : la liberté de choix et la participation des personnes handicapées, les dynamiques inclusives, l'intergénérationnel et la prise en compte du genre.*

## 5. Informations complémentaires

### A. Publics qui peuvent répondre à l'appel à projets

Les porteurs de projet peuvent être :

- l'ensemble des organisations de recherche de statut public ou privé,
- les associations et autres organisations du secteur public ou privé.

Une personne physique ne peut pas être porteuse du projet, mais peut participer à la recherche.

Dans le cadre de cet appel, l'organisme porteur de projet doit être une entité française. Toute autre organisation provenant d'un autre pays peut être impliquée comme partenaire.

### B. Couverture géographique

Les recherches attendues concerneront le territoire français.

Toutefois les recherches comparatives ayant des terrains de recherche concernant plusieurs pays, dont la France, seront appréciées. Elles permettront d'ouvrir le champ des possibles par l'étude des pratiques inspirantes de différents pays.

Pour ces recherches internationales, le porteur de projet français pourra s'associer à tous types d'organisations situées dans les autres pays pour répondre à cet appel à projets. Cette implication d'entités internationales sera de nature à favoriser la collaboration internationale. **Le porteur de projet devra alors garantir qu'une partie des terrains de recherche soit en France et que l'ensemble des livrables finaux soit disponible en langue française** pour pouvoir les valoriser dans les meilleures conditions auprès d'acteurs francophones.

### C. Limites de l'appel à projets

Cet appel à projets peut uniquement soutenir des projets de recherche appliquée et participative. Il ne peut soutenir :

- La création ou le fonctionnement d'établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- Les projets de recherche liés aux mécanismes des maladies (visant à établir une prévention, un diagnostic ou un traitement des déficiences) ;
- La mise en œuvre de l'action proprement dite dans le cadre de projet de recherche-action. Toutefois, cet appel pourra financer la partie recherche d'une recherche-action ;
- Les projets de recherche et développement (R&D) ou toute autre recherche ayant un but lucratif.

### D. Dotation attribuée aux projets sélectionnés et durée

Le montant apporté aux projets sélectionnés sera de **100 000 euros maximum** par projet. Les projets ayant réuni l'ensemble du financement nécessaire seront privilégiés. Enfin ces projets devront se dérouler sur une période de **2 ans maximum**.

## E. Etapes de sélections et de suivi

Tous les postulants dont les lettres d'intention seront retenues, seront invités à transmettre un dossier complet du projet. D'éventuelles recommandations pourront être formulées à la suite des lettres d'intention afin de guider le porteur de projet dans l'élaboration du dossier complet. La prise en compte de ces recommandations sera un facteur clef dans la sélection finale des dossiers complets.

A la suite de la sélection du dossier complet, les porteurs du projet seront le contact privilégié de la FIRAH et particulièrement pour les étapes suivantes :

- Signature d'une convention entre l'organisme du porteur de projet et la Fondation ;
- A mi-parcours de la recherche : rédaction d'un rapport intermédiaire narratif et financier et réalisation d'un dossier documentaire (<https://www.firah.org/fr/revue-de-litterature.html>) ;
- Au terme de la recherche : rédaction d'un rapport final narratif et financier et réalisation des supports d'application<sup>13</sup> ;
- Elaboration d'une stratégie de communication pour diffuser les résultats de la recherche (entre autres, une page dédiée à la recherche, ses résultats et ses supports d'application sera créée sur le site de la FIRAH : <https://www.firah.org/fr/resultats-productions-des-recherches-financees.html>).

Les rapports intermédiaires et finaux ainsi que l'ensemble des livrables seront examinés pour vérifier leurs adéquations avec les éléments présentés initialement dans le dossier complet et la convention.

## F. Dates concernant l'ensemble du processus de sélection

Mise en ligne de l'appel à projets : Jeudi 04 janvier 2024.

Clôture de la réception des lettres d'intention : Lundi 25 mars 2024 inclus, à minuit (heure de Paris).

Annonce des lettres d'intention présélectionnées aux porteurs de projets : Vendredi 28 juin 2024.

Clôture de la réception des dossiers complets : Lundi 23 septembre 2024 inclus à minuit (heure de Paris).

Annonce des dossiers complets sélectionnés aux porteurs de projets : Lundi 16 décembre 2024.

## G. Dépôt des lettres d'intention et des dossiers complets

La lettre d'intention et le dossier complet seront réalisés **uniquement avec les formulaires prévus à cet effet** disponibles sur le site de la Fondation ([www.firah.org](http://www.firah.org)) dans l'onglet Appel à Projets.

Un guide de rédaction de la lettre d'intention et du dossier complet accompagnent les formulaires pour vous aider à les compléter.

---

<sup>13</sup> <https://www.firah.org/fr/guides-m-thodologiques.html>

Les formulaires devront être envoyés avant la clôture de réception par mail à l'adresse suivante :

[firah@firah.org](mailto:firah@firah.org)

**A noter que les formulaires seront considérés comme déposés et soumis à l'appel à projets uniquement par la réception d'un accusé de réception par mail.** L'accusé de réception attribue un numéro de suivi du projet à maintenir pour les échanges futurs. En cas de non-réception de l'accusé de réception sous les 36h après la date d'envoi du formulaire, nous vous invitons à nous contacter par mail ([firah@firah.org](mailto:firah@firah.org)) ou téléphone 07 65 80 35 46.

#### H. Ressources complémentaires

Pour accéder à d'autres informations et mieux comprendre le type de projets qui sont attendus dans le cadre de cet appel à Projets, vous avez la possibilité de consulter les [résultats et productions des recherches soutenues \(site de la FIRAH\)](#).

La FIRAH met également à votre disposition des [guides méthodologiques \(site de la FIRAH\) concernant le transfert des connaissances issues de la recherche vers les acteurs de terrain](#) :

- Le "Guide méthodologique pour la réalisation de supports d'application en format vidéo".
- Le "Guide méthodologique pour la réalisation d'espaces multimédias".
- Le "Guide pour la réalisation de supports d'application".

Enfin, pour une information plus large, le Centre Ressources regroupe dans sa Base documentaire (<https://www.firah.org/fr/base-documentaire.html>) des recherches appliquées provenant de diverses initiatives, qui peuvent être une source d'information dans l'élaboration de votre projet. Le Centre Ressources de la Fondation met également à votre disposition des outils (<https://www.firah.org/fr/outils.html>).